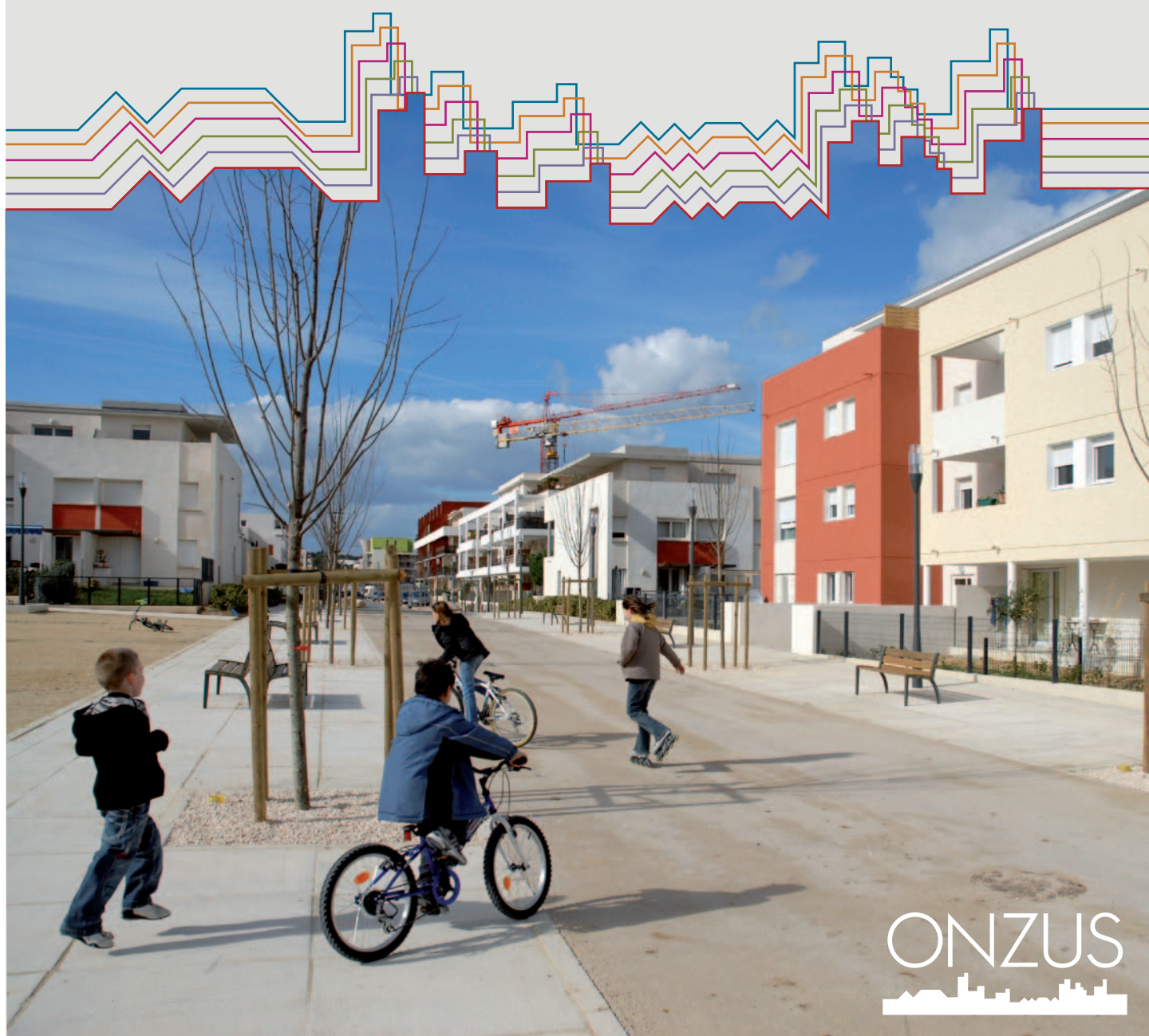


Observatoire national des zones urbaines sensibles

SYNTHÈSE DU RAPPORT 2012



ONZUS


les Éditions du CIV

Avant-propos

Au moment où est livré ce neuvième rapport de l'Onzus, le gouvernement issu des élections du printemps dernier a lancé une concertation nationale pour une refonte de la politique de la ville avec trois objectifs : la réforme de la géographie prioritaire, une contractualisation unique et l'élaboration de projets de territoire. Je forme le vœu que ce rapport qui, comme les précédents, apporte un éclairage statistique objectif sur les conditions de vie des habitants de ces quartiers, aide à identifier leurs besoins.

Cette réflexion doit se nourrir des faits : l'ensemble des quartiers de la politique de la ville ne sont pas des « ghettos » même s'il y a en leur sein des îlots de ce type. Nos observations, année après année, peuvent donner le sentiment que les écarts entre ces territoires et le reste des unités urbaines se maintiennent et qu'ainsi la situation ne s'améliore pas, mais il faut garder à l'esprit que ces quartiers connaissent de nombreuses arrivées et de nombreux départs. C'est tout l'enjeu d'une meilleure prise en compte des parcours individuels dans l'observation des quartiers de la politique de la ville.

L'exploitation du Panel Politique de la Ville, qui suit sur quatre ans une cohorte de 1 830 ménages, voit sa deuxième vague s'achever et permettra à terme d'améliorer nos connaissances sur les mobilités. Le rapport 2012 présente aussi une analyse de « La population emménagée dans un logement en Zus entre 2005 et 2009 » réalisée avec la collaboration de l'Insee. Elle permet de mieux comprendre les caractéristiques des nouveaux arrivants dans ces quartiers : ils ont en moyenne des revenus fiscaux plus faibles que les résidents plus anciens et perçoivent plus souvent des allocations chômage. Dès lors, l'enjeu est de faire de ces quartiers des « territoires de rebond », où les habitants trouvent un accès aux services dont ils ont besoin, dans un environnement urbain suffisamment ouvert.

Parmi ces populations, nous avons fait le choix cette année de porter une attention particulière aux femmes. Situation paradoxale que celle des femmes des quartiers de la politique de la ville : elles ont des scolarités moins chaotiques que les garçons, et pourtant, à l'âge adulte, une sur deux ne travaille pas, et lorsqu'elles travaillent, c'est souvent dans des situations plus précaires. Plusieurs explications : l'orientation au lycée vers des filières ne favorisant pas leur accès au marché du travail, le poids des

structures familiales : jeunes mères seules ou mères au foyer de familles nombreuses. Les femmes pourraient plus et mieux contribuer au développement de ces territoires. Il faut également noter que les femmes immigrées ont plus souvent acquis la nationalité française que leurs homologues masculins, qui ont pourtant immigré plus tôt.

Cette année, poursuivant un effort engagé l'année passée, le rapport présente une analyse détaillée du sentiment de discrimination, notamment liée à l'origine, la nationalité ou la couleur de peau. Ce sentiment de discrimination est plus fréquent chez les immigrés, et plus encore chez les descendants d'immigrés, que dans le reste de la population de ces quartiers. Il se retrouve dans de nombreux espaces de la vie publique : accès à l'emploi, aux services publics, aux lieux de loisirs... Fait notable : les femmes sont moins nombreuses que les hommes à évoquer ce sentiment. Faut-il en conclure que l'intégration est plus aisée pour elles que pour eux ? À tout le moins, cela invite à la réflexion sur le rôle des femmes pour « réconcilier » ces quartiers avec leur agglomération.

Enfin, ce neuvième rapport de l'Onzus est l'occasion de mesurer le chemin parcouru par l'Observatoire dans sa consolidation d'informations. Cela nous permet de nous engager, comme y invite le décret du 1^{er} juin 2011, dans la voie de l'évaluation et de pouvoir répondre au ministre délégué à la Ville qui vient de confier à l'Observatoire la mission de réaliser un bilan évaluatif du programme national de rénovation urbaine. Ce rapport d'évaluation viendra compléter nos rapports annuels, en examinant les effets de la rénovation urbaine sur les territoires, du quartier à l'agglomération, mais aussi sur les parcours de vie de leurs résidents. Ce sera la contribution de l'Onzus à la réflexion sur la meilleure articulation entre les interventions vers les résidents et l'action sur les territoires dans la politique de la ville de demain.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport 2012 de l'Onzus.

Bernadette Malgorn
Présidente du Conseil d'orientation
de l'Observatoire national
des zones urbaines sensibles

Les principaux résultats du rapport 2012 de l'Onzus

Le taux de pauvreté est près de trois fois plus élevé en Zus que hors Zus

En 2009, en France métropolitaine, le revenu fiscal moyen par unité de consommation¹ de la population des Zus s'élève à 12 345 € annuels, soit à peine plus de la moitié (55 %) de celui de leur unité urbaine. La pauvreté est plus prégnante en Zus : en 2010, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (964 € mensuels) y est de 36,1 %, un taux 2,9 fois plus élevé que celui de leurs agglomérations. Le concept de « pauvreté » prend en compte, au-delà du seul revenu fiscal, les effets redistributifs des impôts et des prestations sociales.

Au-delà de la pauvreté au sens monétaire, on peut également s'intéresser aux bénéficiaires des dispositifs soumis à conditions de ressources. Ces derniers sont en effet surreprésentés dans ces quartiers. En Zus, en 2011, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) bénéficie à un assuré (ou ayant droit) sur cinq², soit 2,4 fois plus que dans les unités urbaines abritant ces Zus. Parmi les allocataires des caisses d'allocations familiales (Caf)³ résidant en Zus en 2011, 30 % bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) et 74 % perçoivent une aide au logement (contre 19 % et 60 % respectivement de ceux résidant dans les agglomérations abritant des Zus) ; pour plus d'un sur cinq (22 %) d'entre eux, les ressources sont constituées intégralement de prestations versées par les Caf (la part étant de 14 % dans les agglomérations abritant les Zus).

La pauvreté touche aussi particulièrement les jeunes dans ces quartiers : en 2011, un jeune de moins de 18 ans sur trois y est couvert par la CMUC, contre un sur six dans leurs unités urbaines environnantes ; en 2009-2010, près d'un jeune de moins de 18 ans sur deux (49 %) vivait en dessous du seuil de pauvreté dans ces quartiers.

Les évolutions récentes révèlent en outre une dégradation de la situation de ces quartiers par rapport au reste du territoire. Le taux de pauvreté est ainsi passé de 30,5 % en 2006 à 36,1 % en 2010 en Zus, alors qu'il est passé dans le même temps de 11,9 % à 12,6 % en dehors de ces quartiers.

À l'heure de la redéfinition de la géographie prioritaire de la politique de la ville, il est important de souligner les disparités entre Zus en termes de revenus et de pauvreté. En 2011, la part des allocataires du RSA varie ainsi du simple au double entre les 10 % des Zus les moins couvertes (part de bénéficiaires du RSA inférieure à 20,1 %) et les 10 % de Zus les plus couvertes (part de bénéficiaires du RSA supérieure à 39,8 %). De même, en 2009, les 10 % des Zus les plus modestes ont un revenu médian annuel inférieur à 7 292 € par unité de consommation, tandis que dans les 10 % des Zus les plus aisées, il est supérieur à 13 986 €, soit près du double.

	Part des allocataires d'une aide au logement (%)	Part des allocataires du RSA (%)	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à plus de 50 % par des prestations Caf (%)	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % par des prestations Caf (%)	Taux de couverture de la CMUC (%)
1 ^{er} décile	62,0	20,1	25,7	13,9	10,4
5 ^e décile	76,2	29,3	35,6	20,9	20,4
9 ^e décile	85,7	39,8	46,3	29,8	33,2

Source : fichiers de Caf au 31 décembre 2011 (Cnaf – Insee), Cnam/TS 2011.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Onzus.

Lecture : au 31 décembre 2011, dans les 10 % des Zus les moins bien couvertes par le RSA, la part des allocataires du RSA parmi les allocataires des Caf est inférieure à 20,1 % (1^{er} décile). Dans les 10 % des Zus les plus couvertes, cette part est supérieure à 39,8 % (9^e décile).

1 Le revenu fiscal par unité de consommation rend compte des ressources de chacun des membres d'un ménage, avant déduction des éventuels impôts payés mais également avant versement des prestations sociales. Il est calculé en divisant le revenu imposable [somme des différents revenus du travail, de remplacement (chômage, maladie, retraite) ou du patrimoine] par le nombre d'unités de consommation de ce ménage. Les unités de consommation sont une échelle d'équivalence qui permet de comparer les ressources des membres de ménages de tailles différentes : 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage ; 0,5 unité de consommation pour les autres adultes et enfants de plus de 14 ans ; 0,3 unité de consommation pour les enfants de moins de 14 ans.

2 Les données portent sur les assurés (et ayant droit) du régime de l'Assurance maladie. Cette source couvre 80 % de la population au niveau national.

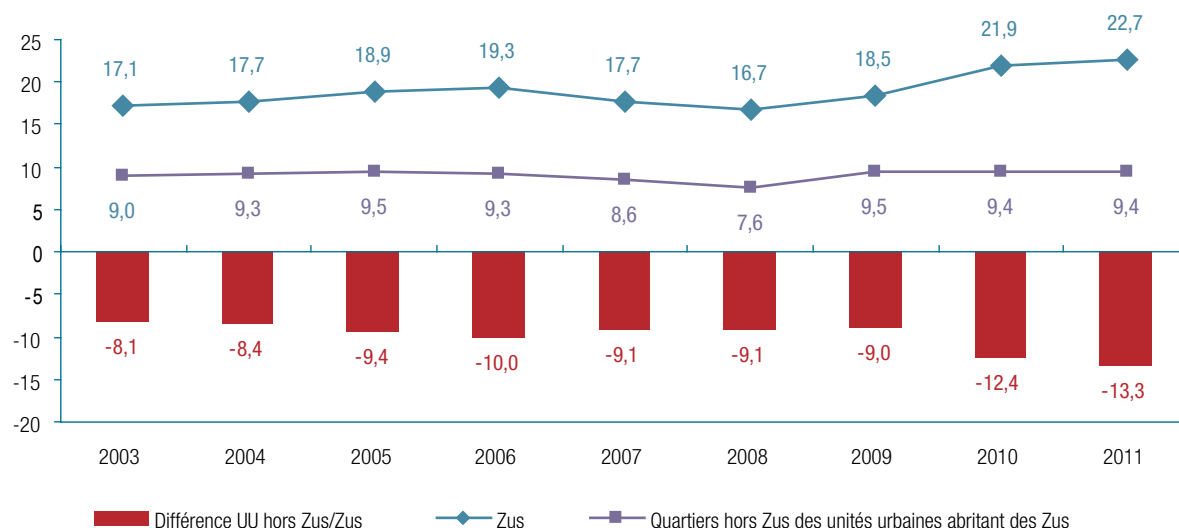
3 Les Caf couvrent 49 % de la population métropolitaine, et 66 % de la population des Zus de métropole, en 2011.

L'emploi continue de reculer entre 2010 et 2011 en Zus, le chômage augmente

En 2011, parmi les résidents de Zus âgés de 15 à 64 ans, 61,6 % sont actifs (part stable par rapport à 2010) : 47,6 % sont en emploi et 14,0 % sont au chômage. Par rapport à 2010, la part de chômage a tendance à progresser et celle des actifs occupés à diminuer (respectivement + 0,5 point et - 0,7 point). Il en découle une augmentation sensible du taux de chômage, rapport du nombre de chômeurs au nombre d'actifs, qui passe de 21,9 % en 2010 à 22,7 % en 2011. Cette augmentation (+ 0,8 point) reste tout de même plus modérée que celle de l'an-

née précédente (+ 3,4 points). Les effets de la crise économique semblent malgré tout plus prononcés en Zus car, dans le même temps, le taux de chômage dans les autres quartiers des mêmes agglomérations (unités urbaines englobantes) est très stable depuis 2009, autour de 9,5 %. Le taux de chômage en Zus est ainsi en 2011 près de deux fois et demi celui mesuré dans les unités urbaines englobantes. Il est, comme lors des années précédentes, plus élevé en zones franches urbaines (ZFU) (25,9 %) et en zones de redynamisation urbaine (ZRU) (23,6 %).

Taux de chômage parmi les actifs de 15 à 64 ans selon leur lieu de résidence, de 2003 à 2011 (en %)



Source : enquête emploi en continu de l'Insee.

Champ : actifs de 15 à 64 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines englobantes.

Traitements : Onzus.

Lecture : les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

Les jeunes de 15 à 24 ans se distinguent des autres classes d'âges par le faible niveau de leur taux d'activité, y compris en Zus. Plus d'un jeune sur deux en Zus est en études ou formation (52,7 %) et donc, à ce titre, inactif. En conséquence, seuls 36,1 % des jeunes résidents en Zus sont en emploi (21,5 %) ou au chômage (14,6 %), un taux proche de celui des unités urbaines englobantes (36,3 %). Cela signifie qu'en Zus, un jeune sur cinq est en emploi et un jeune sur sept au chômage. Le taux de chômage des jeunes (rapport du nombre de chômeurs au nombre d'actifs) reste donc très élevé (40,7 %), bien que relativement stable par rapport à 2010.

La situation vis-à-vis de l'emploi des résidents de Zus âgés de 25 à 49 ans continue de se détériorer en 2011, mais de façon moins prononcée que la nette dégradation enregistrée entre 2009 et 2010.

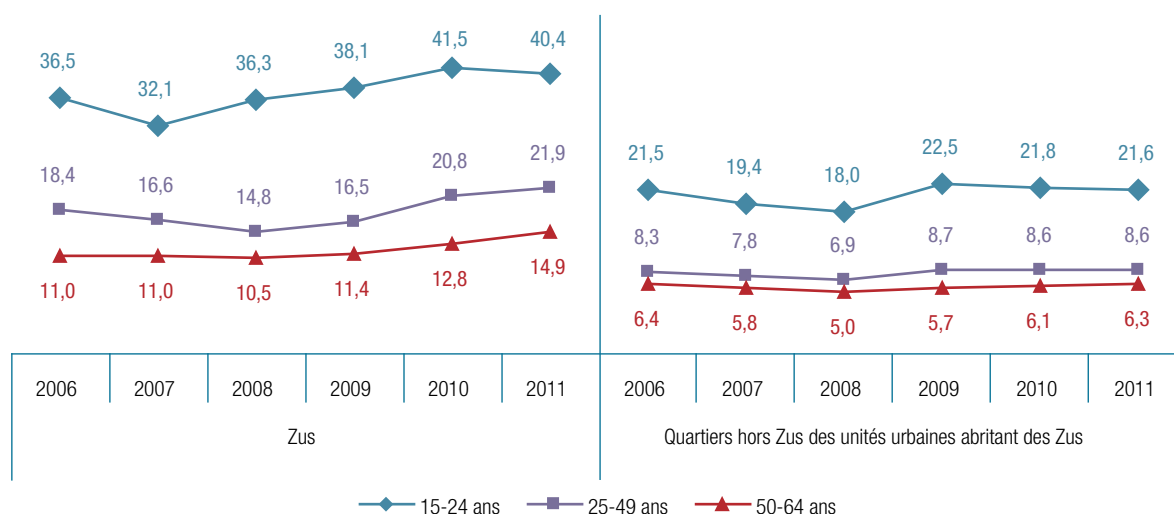
Le taux d'activité continue de diminuer en 2011, en s'établissant à 77,5 % (baisse de 1,6 point par rapport à 2010). Par rapport à 2010, leur taux d'emploi diminue (à 60,5 %, en baisse de 2,2 points) quand leur part de chômage augmente (à 17,0 %, en augmentation de 0,6 point). Il en résulte chez les actifs de 25 à 49 ans en Zus une sensible augmentation du taux de chômage par rapport à 2010 (à 21,9 %, en augmentation de 1,1 point). Les unités urbaines englobantes ont, quant à elles, un taux de chômage très stable par rapport à 2010 (autour de 8,6 %). L'écart continue donc de croître avec les quartiers alentours.

Enfin, la situation des personnes âgées de 50 à 64 ans a sensiblement évolué depuis 2008. Du fait de la réforme des retraites, qui a maintenu un certain nombre de seniors plus longtemps sur le marché de

l'emploi, leur taux d'activité, en particulier en Zus, a sensiblement progressé en trois ans (à 52,7 %, en hausse de 0,8 point depuis 2009). Cette progression est avant tout le fait d'une augmentation de la part de chômage (à 7,9 %, en augmentation de 2,0 points depuis 2009) qui s'accompagne d'une baisse du taux d'emploi (à 44,8 %, en recul de 1,2 point sur la

même période). Le taux de chômage des seniors ne cesse ainsi d'augmenter depuis 2008 pour atteindre 14,9 % en Zus. Cette augmentation est par ailleurs de plus en plus importante d'année en année. En unités urbaines englobantes, la même évolution est constatée, dans des proportions moindres.

Taux de chômage dans la population active de 15 à 64 ans selon le lieu de résidence, par classe d'âge, de 2006 à 2011 (en %)



Source : enquête Emploi en continu de l'Insee.

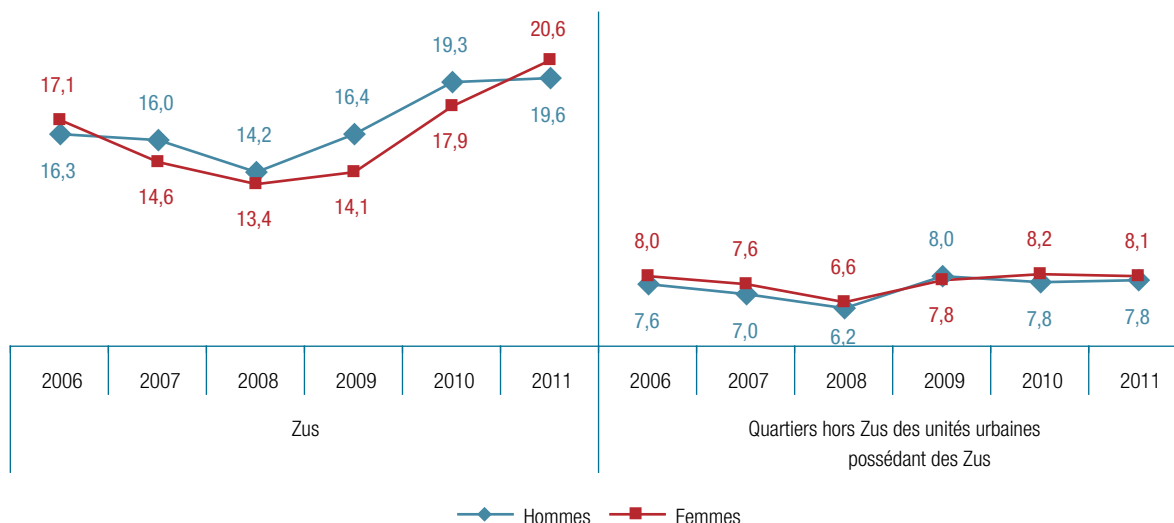
Champ : actifs de 15 à 64 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines englobantes.

Traitements : Onzus.

L'activité des femmes de 25 à 64 ans reste très inférieure à celle des hommes, particulièrement en Zus où l'écart entre sexes (18,6 points) est près du double de celui observé en unités urbaines englobantes (9,5 points). Plus encore, le non-emploi, inactivité ou chômage, augmente de manière importante chez les femmes en Zus entre 2010 et 2011. En Zus, moins d'une femme âgée de 25 à 64 ans sur deux (47,9 %) occupe en 2011 un emploi (en recul de

2,2 points par rapport à 2010). Les hommes sont, quant à eux, 63,5 % à être actifs occupés soit une baisse moins importante qu'en 2010 (de 0,7 point). Le taux de chômage connaît une certaine stabilité chez les hommes résidant en Zus par rapport à 2010 (+ 0,3 point à 19,6 %) alors que la tendance est nettement à la hausse chez les femmes (+ 2,7 points à 20,6 %).

Taux de chômage parmi les actifs de 25 à 64 ans selon le lieu de résidence, par sexe, de 2006 à 2011 (en %)



Source : enquête Emploi en continu de l'Insee,
 Champ : actifs de 25 à 64 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines englobantes
 Traitements : Onzus.

En Zus, un niveau d'études élevé continue à protéger les actifs du chômage. 25,2 % des actifs de 25 à 64 ans sans diplôme y sont au chômage alors qu'ils ne sont « que » 10,4 % s'ils ont obtenu un diplôme supérieur au bac. En termes d'évolution entre 2010 et 2011, la progression est très différenciée en Zus selon le niveau de diplôme des résidents. Les plus diplômés et les sans diplôme enregistrent une augmentation assez limitée de leur taux de chômage. Les résidents ayant atteint un niveau d'études inter-

médiaire (baccalauréat et surtout BEP/CAP) subissent une augmentation de leur taux de chômage plus importante. Les immigrés, en Zus comme dans les unités urbaines englobantes, enregistrent des taux de chômage plus importants que les non immigrés (en Zus, 26,1 % contre 17,6 %). L'augmentation de leur taux de chômage par rapport à 2010 est toutefois en Zus moins importante que celle des non immigrés (+ 0,3 point pour les immigrés, + 1,8 point pour les non immigrés).

Une part des résidents des Zus embauchés en contrats aidés plus importante en 2011 qu'en 2010 dans un contexte de forte baisse des volumes mis en place

En 2011, 52 000 résidents de Zus ont été embauchés en contrat unique d'insertion (CUI) : ils représentent 12,7 % du total des entrants en CUI. Comparativement à 2010, le nombre de résidents de Zus recrutés en CUI a diminué de 5,5 % quand, toutes entrées confondues, on observe une baisse de 16,5 % des recrutements. La baisse du nombre de CUI du secteur marchand (CIE) alloués aux

résidents des Zus est ainsi plus modérée que sur l'ensemble du territoire national, témoignage du maintien de l'effort du service public de l'emploi vers ces populations. On constate également une légère progression du nombre d'entrées en CUI du secteur non marchand (CAE) chez les résidents en Zus (47 000 en 2011, contre 43 500 en 2010).

Contrats aidés en France métropolitaine et en Zus – années 2010 et 2011

	CUI-CIE (secteur marchand)		CUI-CAE (secteur non marchand)		Ensemble	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Nombres total d'entrées	113 226	53 262	376 970	355 916	490 196	409 178
Part des résidents des Zus (en %)	7,8	9,7	11,6	13,2	10,7	12,7
Part des résidents des Zus dans le total des demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) (en %)					10,9	10,6

Source : Dares.

Champ : France métropolitaine ; entrées initiales et reconductions.

Traitements : Dares - Insee.

Les résidents de Zus recrutés en CUI ont, de manière générale, un niveau de formation initiale plus faible. On compte par ailleurs chez eux davantage d'allocataires de minima sociaux. Ils sont également plus souvent de nationalité étrangère. Enfin, les personnes recrutées en CUI-CIE sont en moyenne un peu plus jeunes en Zus. Lorsque l'on supprime les effets de structure issus des caractéristiques individuelles, il apparaît que, toutes choses égales par ailleurs, les demandeurs d'emploi des Zus ont eu,

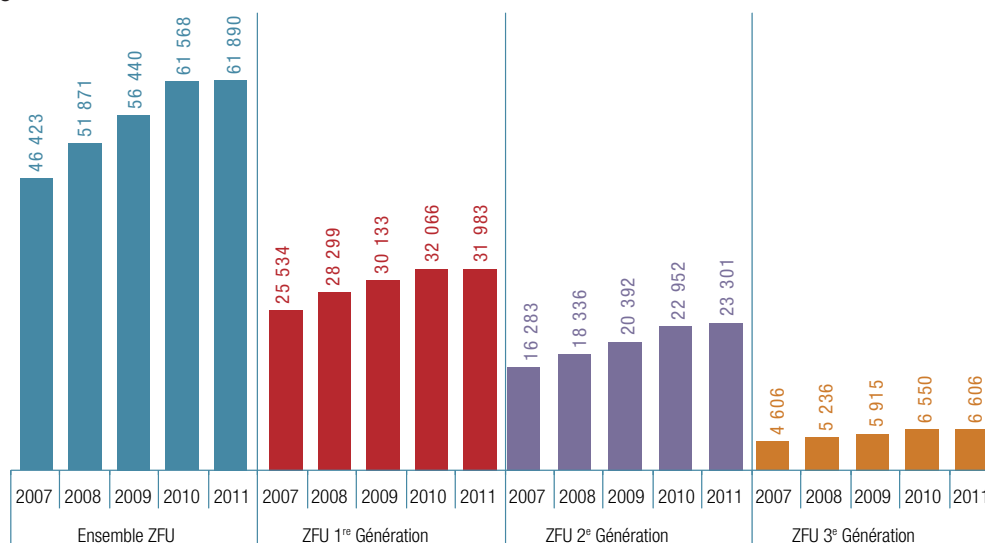
en 2011, davantage accès au CUI du secteur non marchand (CAE) que les demandeurs d'emploi hors Zus dans la même unité urbaine, et un accès équivalent au CUI du secteur marchand (CIE). Enfin, les contrats en alternance restent peu mobilisés pour les jeunes résidents de Zus. En 2009, ces derniers représentaient seulement 5,5 % des embauches en contrat d'apprentissage et 5,8 % des embauches en contrat de professionnalisation.

Activité économique : un nombre d'établissements qui stagne en ZFU, entre 2010 et 2011, et un moindre dynamisme des installations, notamment sous statut d'auto-entrepreneur

Au 1^{er} janvier 2011, on compte en ZFU, toutes générations confondues, 61 890 établissements. Ce nombre est très comparable à l'année précédente (61 568 établissements au 1^{er} janvier 2010). L'année 2011 enregistre ainsi la plus faible progression depuis 2007 (+ 5 048 établissements en moyenne par an entre 2007 et 2010). Ce ralentissement est également perceptible dans les unités urbaines

comprenant une ZFU (unités urbaines de référence) dans des proportions moins importantes. C'est la première fois que les effets de la crise économique sont si manifestes. Les ZFU les plus anciennes accusent le ralentissement le plus important (- 83 établissements entre les 1^{er} janvier 2010 et 2011 en ZFU de première génération).

Nombre d'établissements en activité implantés en ZFU (France métropolitaine) au 1^{er} janvier de l'année courante



Source : Sirene-Insee

Traitements : Onzus

Pour autant, les installations ont, dans leur ensemble, légèrement progressé au cours de l'année 2011 en ZFU. On compte ainsi 15 921 établissements qui se sont installés au cours de l'année 2011 en ZFU de France métropolitaine toutes générations confondues contre 15 573 en 2010. Seule exception, les ZFU de 2^e génération enregistrent un recul du nombre d'installations (7 339 en 2011 contre 7 813 en 2010). Ces installations sont d'abord des créations pures (à 76,4 %) même si la part des transferts a sensiblement augmenté entre 2010 et 2011 (+ 3,0 points). La légère augmentation du nombre d'installations en ZFU en 2011 et la stagnation des stocks au 1^{er} janvier ont pour conséquence une légère augmentation du taux d'installation (25,7 %) par rapport à 2010 (25,3 %). Les ZFU de 1^{re} et de 3^e générations enregistrent des taux d'installation en sensible progression quand celles de 2^e génération, tout en ayant toujours les taux les plus élevés, enregistrent une nette baisse par rapport à 2010 (27,3 % contre 29,1 %). En 2011, les installations d'établissements, en ZFU comme ailleurs, sont marquées par un moindre recours au statut d'auto-entrepreneur. En ZFU, on compte en

2011, 5 120 installations sous le régime de l'auto-entrepreneur contre 5 714 en 2010. De fait, quelles que soient les ZFU considérées, la part que représentent en 2011 les installations sous le régime de l'auto-entrepreneur sur l'ensemble des installations diminue par rapport à 2010.

Le secteur de la construction est toujours surreprésenté en ZFU, en lien avec la qualification de la main d'œuvre directement disponible dans ces quartiers. L'emploi salarié recule sensiblement en 2010 : on compte 304 830 salariés en ZFU contre 307 332 en 2009. Cette diminution de l'emploi salarié va de pair avec celle des embauches exonérées. Le nombre total de salariés travaillant dans des établissements en ZFU bénéficiant de l'exonération passe de 84 600 en 2010 à 74 351 en 2011. La crise économique, mais aussi la moindre attractivité du dispositif (modification des règles liées aux exonérations de charges en ZFU), jouent un rôle dans ce fléchissement des embauches exonérées. Enfin, la survie des établissements des ZFU de 1^{re} et 2^e générations reste inférieure à celle des établissements installés en unités urbaines de référence.

Éducation : des efforts en matière d'éducation prioritaire qui perdurent dans les établissements publics du secondaire situés en Zus

Dans les collèges publics situés en Zus, la part des enseignants à faible ancienneté (moins de deux ans) diminue entre la rentrée 2009 et la rentrée 2010 pour atteindre 31,1 %. La part des jeunes enseignants (moins de 30 ans) suit la même tendance (17,9 % en

2010-2011). La dotation horaire¹ (supérieure dans les collèges en Zus) et le nombre d'élèves par classe (inférieur en Zus) illustrent les efforts des pouvoirs publics en matière d'éducation prioritaire.

Les élèves issus de collèges en Zus restent plus souvent orientés vers la filière professionnelle que les autres collégiens hors Zus

La part des élèves issus de collèges de Zus qui ne se retrouvent par un an plus tard au lycée est de 10,9 % (contre 12,5 % des élèves de collèges hors Zus). Nous n'avons pas d'éléments sur leur orientation. Deux ans après le collège, les élèves issus d'établissements en Zus s'orientent nettement plus fréquemment vers la filière professionnelle (27,3 % en 1^{re} professionnelle, Terminale BEP ou 2^e année de CAP) que ceux de collèges situés dans d'autres quartiers (19,7 %). À l'inverse, les cursus en filière générale sont moins répandus : 24,6 % pour les collégiens issus de d'établissements en Zus s'orientent vers une 1^{re} S, L ou ES contre 37,4 % des élèves issus de collèges en dehors de ces quartiers. En matière de résultats scolaires, la réussite au diplôme

national du brevet continue de progresser dans tous les collèges, y compris ceux situés en Zus (74,6 % de diplômés contre 85,4 % hors Zus). L'écart entre les établissements en Zus et en dehors se réduit (10,8 points de différence pour l'année scolaire 2010-2011). Quelle que soit la filière de baccalauréat considérée, les établissements en Zus enregistrent des taux de réussite inférieurs à ceux de la moyenne nationale. Pour la session 2011, l'écart avec l'ensemble des établissements est relativement tenu en ce qui concerne la filière générale. Exception faite de la série STL, cet écart devient plus important pour les séries technologiques, et se creuse encore davantage pour les séries professionnelles.

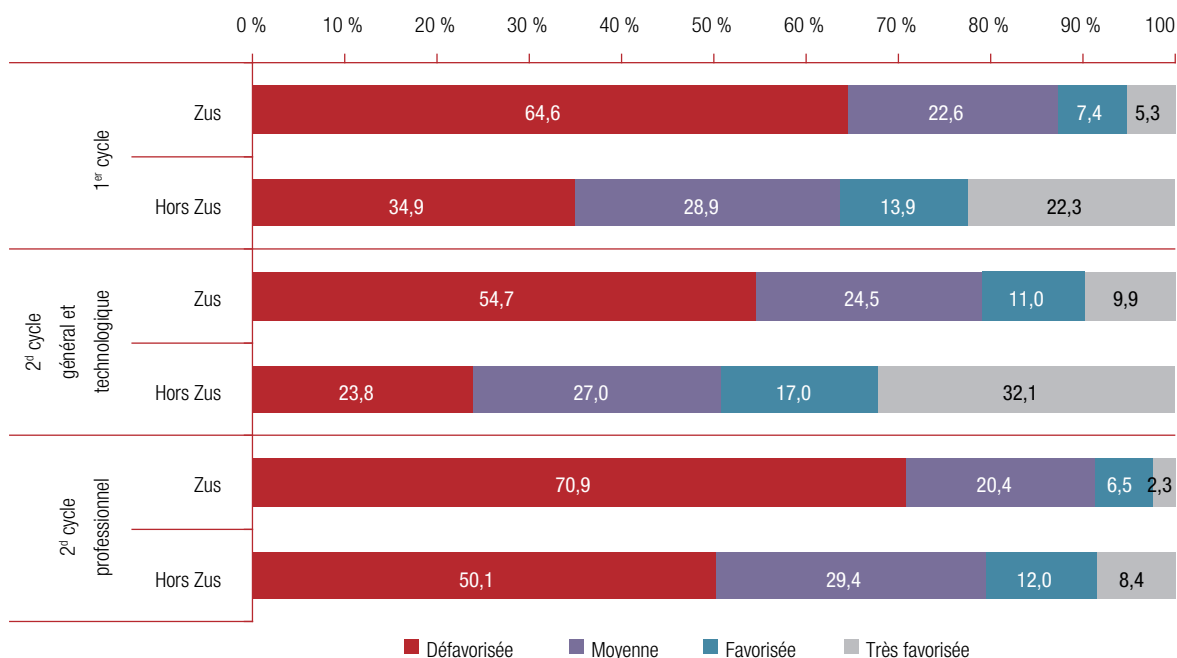
¹ Cet indicateur rapporte l'ensemble des heures d'enseignement aux effectifs des élèves des établissements.

Plus de 400 000 élèves du secondaire résident en Zus

Une analyse inédite a permis cette année de produire sur l'année scolaire 2009-2010 des indicateurs centrés sur les élèves du secondaire selon qu'ils résident ou non en Zus, contrairement au paragraphe précédent qui s'intéresse aux élèves scolarisés dans des établissements localisés en Zus. On compte près de 411 000 élèves du secondaire résidant en Zus : plus de la moitié (233 000) étudient au collège, 77 500 au lycée dans une filière générale ou technologique, près de 79 000 au lycée dans une filière professionnelle et, enfin, 22 000 dans une autre voie (notamment en apprentissage). Ils repré-

sentent 7,3 % de l'ensemble des élèves du secondaire. Ces élèves sont bien plus souvent issus de catégories sociales défavorisées que ceux résidant en dehors des Zus. On compte ainsi parmi les collégiens résidant en Zus 64,6 % de jeunes issus de catégories sociales défavorisées quand cette part atteint seulement 34,9 % chez les collégiens résidant dans les autres quartiers. L'écart est particulièrement important en ce qui concerne les filières générale ou technologique et se réduit quelque peu pour les élèves suivant une filière professionnelle.

Profil social des élèves (d'après la catégorie sociale des parents) par cycle d'enseignement et lieu de résidence (en %)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : élèves du secondaire, France métropolitaine et Dom.

Traitements : Onzus

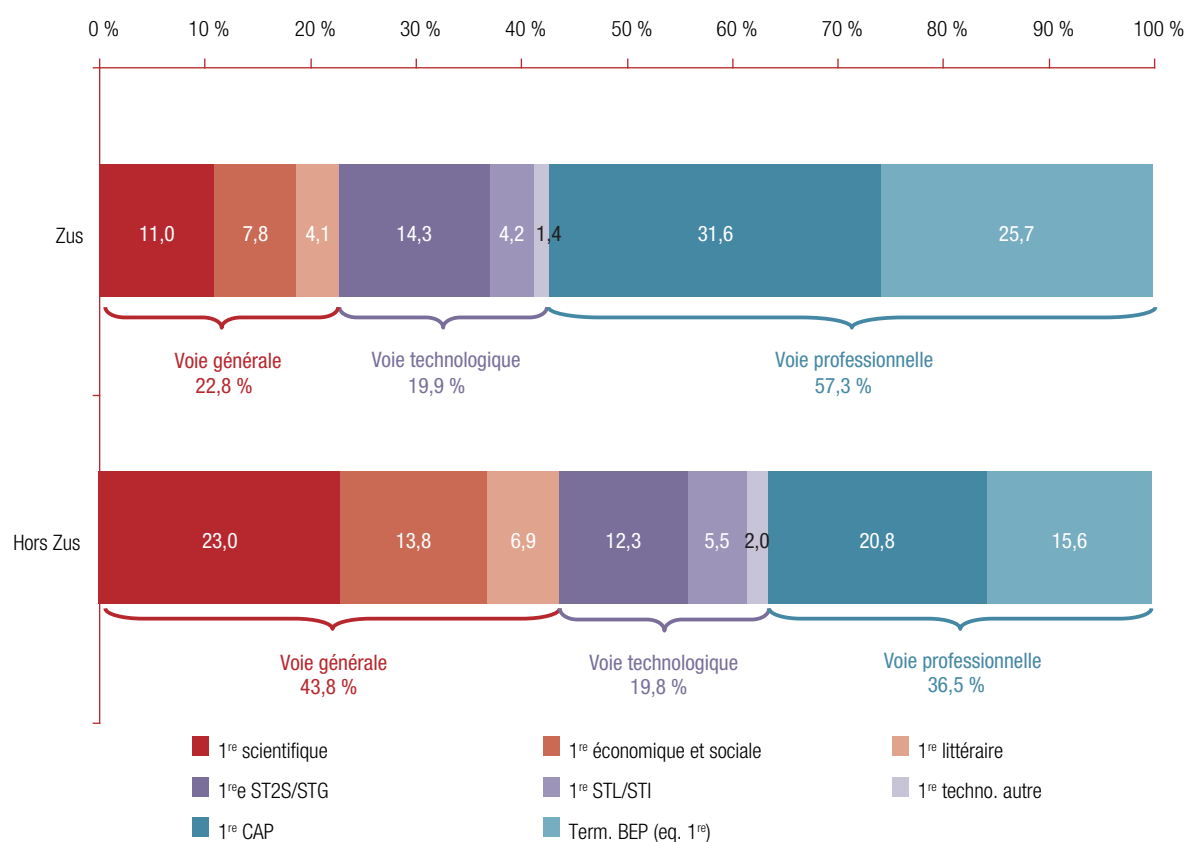
Autre constat, le régime des demi-pensionnaires est très nettement sous représenté chez les élèves du secondaire résidant en Zus. Ainsi, les collégiens résidents de Zus sont en proportion deux fois moins nombreux à être inscrits comme demi-pensionnaires que leurs homologues résidents des autres quartiers (30,8 % contre 69,7 %). Plus la catégorie sociale progresse, plus le taux de demi-pensionnaires augmente. L'écart observé entre les parts de demi-pensionnaires chez les élèves résidant en Zus et hors Zus résulte donc non seulement de diffé-

rences géographiques (les élèves vivant en milieu urbain sont plus rarement demi-pensionnaires), sociales et culturelles, mais aussi d'inégalités de revenus des familles, en moyenne plus défavorisées en Zus. L'origine sociale modeste contribue également à une moindre réussite scolaire des élèves résidant en Zus. Au collège, le retard scolaire est ainsi beaucoup plus répandu chez les élèves résidant en Zus : plus d'un collégien sur trois (37,1 %) ont au moins un an de retard (compte tenu de leur âge et de la classe qu'ils fréquentent). Cette proportion

n'est que de 23,2 % pour les collégiens résidant en dehors d'une Zus mais dans une commune abritant une Zus, et de 20,7 % pour les élèves résidant dans une commune ne comprenant pas de Zus. Les filles, en Zus comme en dehors des Zus, sont moins souvent en retard scolaire que les garçons. Plus la catégorie sociale de l'élève est favorisée, plus le taux de retard diminue. Toutefois, quel que soit le sexe de l'élève, ou la catégorie sociale de ses parents, à profils comparables, les collégiens résidant en Zus sont systématiquement plus fréquemment en retard scolaire que les collégiens résidents des autres

quartiers. Conformément à ce que l'on observe au niveau établissement, les lycéens résidant en Zus s'orientent plus souvent en filière professionnelle et moins souvent en filière générale. On compte ainsi près d'un élève de 1^{re} sur quatre (22,8 %) résidant en Zus en filière générale (contre 43,8 % des 1^{re} résidant hors Zus) et 57,3 % en filière professionnelle (contre 36,5 % des 1^{re} résidant en dehors des Zus). Cette orientation plus fréquente vers la voie professionnelle des élèves résidant en Zus se vérifie quel que soit le sexe ou la catégorie socioprofessionnelle.

Répartition des élèves de 1^{re} suivant leur filière d'orientation en 2009-2010 selon qu'ils résident ou non en Zus (en %)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.
 Champ : élèves de 1^{re}, France métropolitaine et Dom.
 Traitements : Onzus

Près de deux élèves du secondaire sur trois résidant en Zus sont scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire

Pour l'année scolaire 2009-2010, les zonages de l'éducation prioritaire (réseau de réussite scolaire, réseau ambition réussite) et des zones urbaines sensibles, bien que ne se superposant pas totalement, ciblent souvent les mêmes populations. De fait, une majorité des collégiens résidant en Zus (62,1 %) bénéficient de l'éducation prioritaire. En revanche, une minorité des résidents de Zus étudie en Zus. En effet, sur les quelque 411 000 élèves du secondaire résidant en Zus, seuls 141 500 étudient en Zus soit 34,4 % d'entre eux. Au sein des Zus comprenant au moins un établissement du secondaire cette

proportion progresse toutefois très nettement : par exemple, 64,6 % des collégiens résidant dans une Zus abritant au moins un collège étudient en Zus (contre 48,8 % de l'ensemble des collégiens résidant en Zus). Au sein des lycées généraux, technologiques et polyvalents, chez les élèves résidant dans une Zus comprenant au moins un établissement de ce type, la part d'élèves étudiant en Zus atteint 48,1 % (contre 16,7 % sur l'ensemble des lycéens résidant en Zus) tandis qu'elle est de 35,3 % pour les élèves de lycées professionnels (contre 14,8 % sur l'ensemble des lycéens professionnels des Zus).

Part des élèves résidant en Zus étudiant en Zus ou en éducation prioritaire (en %)

	Lieu de résidence : Zus	Lieu de résidence : Hors Zus
	Collèges	
Part d'élèves scolarisés dans un établissement localisé en Zus	48,8	5,1
Part d'élèves scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire	62,1	11,6
	Lycées généraux, technologiques ou polyvalents	
Part d'élèves scolarisés dans un établissement localisé en Zus	16,7	5,8
	Lycées professionnels	
Part d'élèves scolarisés dans un établissement localisé en Zus	14,8	7,4

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.
Champ : élèves du secondaire, France métropolitaine et Dom.
Traitements : Onzus

Les élèves résidant en Zus mais n'étudiant pas en Zus sont en proportion globalement plus souvent issus de classes sociales favorisées que ceux résidant et étudiant en Zus (16,0 % contre 9,4 %). En se concentrant uniquement sur les établissements situés en Zus, on observe que, là aussi, la part des élèves résidant en Zus est minoritaire : 35,0 % des

élèves des collèges ou lycées situés en Zus résident en Zus. L'analyse de la scolarité selon le lieu de résidence des élèves permet donc sans doute d'avoir une vision plus exhaustive de la scolarité en Zus que ne le permet une observation basée uniquement sur la localisation des établissements.

Des adultes en moins bonne santé en Zus et rencontrant plus souvent des difficultés dans l'accès aux soins

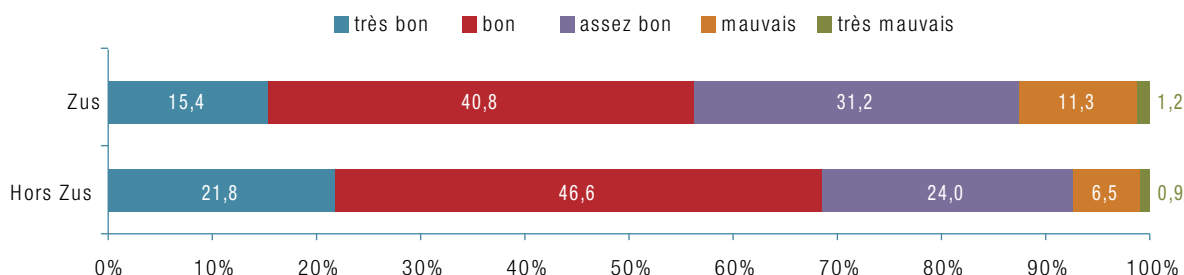
En Zus, en 2010, un peu plus de la moitié des adultes se déclarent en bonne ou très bonne santé. Sept personnes sur dix se déclarent comme tel au sein des agglomérations qui accueillent des Zus. Les adultes résidant en Zus déclarent également plus fréquemment avoir une moins bonne santé dentaire et être limités dans leurs activités du fait d'un problème de santé. Les femmes habitant en Zus sont également plus souvent en surpoids ou obèses que celles résidant hors Zus : 49 % d'entre elles sont en surpoids, contre 34 % dans le reste de leurs agglomérations.

Le fait que les habitants des Zus se déclarent en moins bonne santé peut être lié à des difficultés financières et d'accessibilité géographique dans l'accès aux soins. De fait, les habitants des Zus présentent un profil particulier dans le recours aux soins.

Ils ont moins souvent consulté des médecins spécialistes : seuls 56 % se sont rendus au moins une fois dans l'année chez un spécialiste, contre 64 % dans le reste de leurs unités urbaines. En outre, près d'un résident sur quatre des Zus (23 %) déclare avoir déjà renoncé à des soins pour raisons financières, contre 15 % dans le reste de la France ; cet écart entre les Zus et le reste de leurs agglomérations est particulièrement marqué pour les consultations chez le spécialiste et les soins dentaires.

Trois adultes sur dix ne disposent pas d'une couverture maladie privée en Zus. Plus de la moitié de ces derniers sont cependant couverts par la CMUC. Ceci laisse un adulte sur dix sans aucune couverture maladie dans ces quartiers, plus du double de ce qui est observé dans le reste de leurs unités urbaines.

Répartition selon l'état de santé général déclaré des adultes résidant dans une agglomération avec Zus, en 2010 (en %)

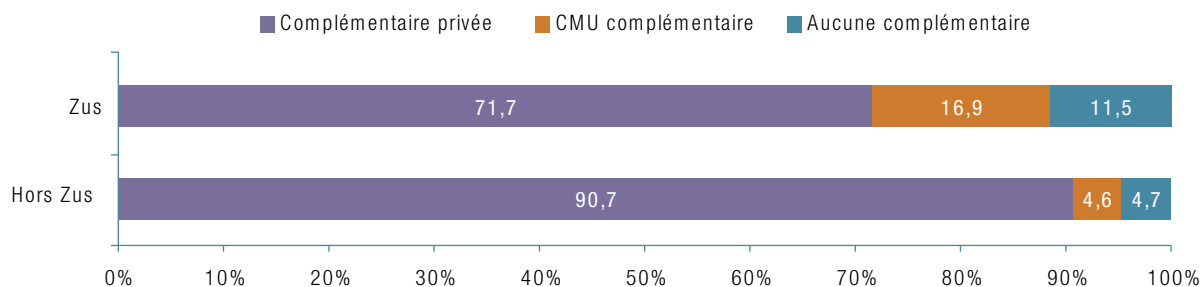


Source : enquête santé et protection sociale 2010 – Irdes.

Champ : France métropolitaine - Unités urbaines abritant au moins une Zus.

Traitements : Onzus

Part des adultes bénéficiant d'une complémentaire maladie, dans les agglomérations accueillant des Zus, en 2010 (en %)



Source : enquête santé et protection sociale 2010 – Irdes.

Champ : France métropolitaine - Unités urbaines abritant au moins une Zus.

Traitements : Onzus

Délinquance enregistrée en Zus : les atteintes aux biens moins fréquentes et des atteintes aux personnes de même niveau que dans leurs circonscriptions

En 2011, le taux de délinquance¹ constatée en Zus s'élève en moyenne à 47,7 faits pour 1 000 habitants, soit un taux inférieur de plus de 13 % à celui des circonscriptions de sécurité publique (CSP) dont dépendent ces quartiers.

En Zus, le taux d'atteintes aux biens est inférieur de 17 % à celui de leurs circonscriptions, tandis que le taux d'atteintes aux personnes y est équivalent. Plus des trois quarts des infractions sont des atteintes aux biens (38,6 faits pour 1 000 habitants).

Les faits constatés en Zus et dans leurs circonscriptions

	Zus 2011	CSP 2011	Évolution 2010-2011 (%)	
	Faits/ 1000 hab	Faits/ 1000 hab	Zus	CSP
Atteintes aux biens	38,57	46,51	- 6,1	- 3,1
Atteintes aux personnes	12,64	12,52	- 2,7	- 1,1
Total 34 index	47,65	53,71	- 5,7	- 2,0

Source : ministère de l'Intérieur ; Préfecture de police de Paris.

Champ : 681 Zus de France métropolitaine et des DOM (y compris celles de Paris) et leurs 263 circonscriptions.

Traitements : Onzus.

Note : les Zus sont des zones géographiques et les circonscriptions des territoires administratifs ; une même circonscription peut recouvrir plusieurs Zus. De même, certaines Zus dépendent de deux circonscriptions.

¹ Le taux de délinquance recouvre 34 index (sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'«état 4001 ») qui ont fait l'objet d'un décompte sur chacun des quartiers en Zus.

Les statistiques des atteintes aux biens et aux personnes sont construites à partir de données administratives de l'« État 4001 ». Cet outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie repose sur les déclarations des victimes d'une infraction ayant déposé plainte à cet effet. En 2011, la délinquance enregistrée en Zus varie du simple au triple selon les régions. Ainsi, si le taux moyen de faits constatés est de 19,7 pour 1 000 habitants dans les Zus d'Auvergne, il est de 66,0 pour 1 000 pour celles implantées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Outre la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Nord-Pas-de-Calais (65,0 pour 1 000), Midi-Pyrénées (61,7 pour 1 000) et le Languedoc-Roussillon (60,9 pour 1 000) présentent les taux de faits constatés en Zus les plus élevés. Ces régions se distinguent également par les taux d'atteintes aux personnes et d'atteintes aux biens les plus importants constatés en Zus.

Entre 2010 et 2011, la délinquance enregistrée en Zus a diminué dans vingt régions françaises mais progresse en Corse (+ 7,3 %), dans les Dom (+ 7,0 %) et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (+ 3,3 %).

De manière générale, entre 2006 et 2011, le taux de délinquance enregistrée en Zus a diminué de 21 %. Cette diminution a été particulièrement nette entre 2006 et 2007, avec un ralentissement en 2008 avant la progression de 2009 et les baisses marquées de 2010 et 2011. Sur cette période 2006-2011, les atteintes aux biens régressent de 21 % alors que les atteintes aux personnes restent quasiment au même niveau.

En complément des données sur les faits constatés en Zus, l'enquête de victimation, « Cadre de vie et sécurité », permet de mesurer le sentiment d'insécurité auprès des ménages de ces quartiers, relativisant ainsi les données administratives issues de l'« État 4001 ».

Un sentiment d'insécurité plus répandu dans les Zus qu'en dehors

La mauvaise image du quartier et la délinquance ou les incivilités au sein du quartier viennent en tête des problèmes cités par les résidents des Zus. Dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, les dangers de la circulation et la pollution sont les problèmes principalement évoqués par les habitants, bien avant la délinquance et la mauvaise image du quartier.

Pour les habitants des Zus, l'insécurité est ainsi ressentie plus souvent dans le quartier que dans le domicile : 26 % des habitants des Zus déclarent en janvier 2012 se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier, contre 13 % à leur domicile, alors que pour les autres habitants

des mêmes agglomérations ces proportions sont respectivement de 14% et 9 %.

Le nombre d'agressions déclarées est plus important dans l'enquête 2012 pour les habitants des Zus, les résidents des Zus étant plus souvent victimes d'agressions multiples que les habitants des autres quartiers. Lorsqu'ils sont victimes, c'est plus souvent d'agressions qui se déroulent dans leur quartier. De plus, les habitants des Zus sont deux fois plus nombreux qu'ailleurs à être témoins d'actes de délinquance, ou à constater des destructions ou des dégradations volontaires d'équipements collectifs dans leur quartier.

Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à votre domicile, dans votre quartier ? (en %)



(*) UUZus : unités urbaines ayant au moins une Zus.

Source : Insee, enquêtes PCV-« Cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « Cadre de vie et sécurité », janvier 2007 à janvier 2012.

Champ : population de 14 ans ou plus.

Traitements : Onzus

Lecture : en janvier 2012, 13 % des habitants des Zus déclaraient se sentir en insécurité à leur domicile souvent ou de temps en temps, et également 9 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.

17 % des habitants des Zus de 18 à 50 ans se déclarent victimes de discriminations en raison de leur origine ou de leur couleur de peau, contre 6 % hors Zus

En Zus, près d'une personne de 18 à 50 ans sur quatre déclare avoir subi parfois ou souvent des traitements inégalitaires ou des discriminations, quelle qu'en soit la raison. Ce pourcentage est supérieur de plus de 11 points à celui hors Zus. Les raisons de discrimination les plus souvent invoquées par les personnes interrogées sont la couleur de peau et l'origine ou la nationalité, aussi bien en Zus que hors Zus. Ces raisons particulières sont également celles sur lesquelles on constate une surdéclaration des immigrés et des descendants d'immigrés par rapport au reste de la population : ainsi, 18 % des immigrés et 15 % des descendants d'immigrés déclarent avoir subi parfois ou souvent des traitements inégalitaires ou des discriminations en raison de leur origine ou de leur nationalité.

La proportion plus importante de personnes déclarant avoir subi des discriminations en Zus est liée essentiellement à la présence importante des immigrés et des descendants d'immigrés dans ces quartiers plutôt qu'à un effet spécifique. En effet, il convient de rappeler que plus de la moitié des habitants de 18 à 50 ans des Zus sont soit immigrés soit descendants d'immigrés, alors que ceux-ci

représentent 22 % de la population de France métropolitaine. Par ailleurs, les immigrés et descendants d'immigrés vivant en Zus se distinguent par une faible proportion de personnes originaires d'Europe et une forte proportion de celles qu'on qualifie parfois de « minorités visibles » par rapport au reste du territoire. Les immigrés originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne représentent ainsi près des trois quarts des immigrés vivant en Zus.

La discrimination liée à l'origine ou à la couleur de peau est particulièrement ressentie par les immigrés et les descendants d'immigrés, aussi bien en Zus que hors Zus. Ainsi, en Zus 22 % des immigrés et 28 % des descendants d'immigrés déclarent avoir subi des discriminations en raison de leur origine ou de leur couleur de peau, contre seulement 6 % des personnes dans le reste de la population. On constate une différence importante dans la déclaration de la discrimination ressentie selon les origines géographiques des immigrés et descendants d'immigrés, avec une déclaration sensiblement moins importante pour les immigrés et descendants d'immigrés originaires d'Europe.

Part de personnes selon le lieu de résidence déclarant avoir subi parfois ou souvent des traitements inégalitaires ou des discriminations depuis cinq ans en raison de leur couleur de peau, de leur origine ou de leur nationalité (en %)

	Zus	Hors Zus
Immigrés	22,1	22,4
Descendants d'immigrés	28,4	16,1
Population témoin	5,8	2,0
Ensemble	16,9	5,8

Source : enquête Trajectoires et Origines, 2008 – Ined, Insee.

Champ : population de 18 à 50 ans vivant en France métropolitaine.

Traitements : Onzus.

Lecture : 22,1 % des immigrés résidant en Zus et 22,4 % des immigrés résidant hors Zus déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations depuis 5 ans en raison de leur origine, de leur nationalité ou de leur couleur de peau. Ceci représente une différence de -0,3 %, non significative au seuil de 5 %.

Ces traitements discriminatoires ressentis de façon plus importante par les immigrés et les descendants d'immigrés se retrouvent dans de nombreux espaces de la vie publique : accès aux lieux de loisirs, traitement dans les services publics et orientation scolaire notamment. C'est également le cas dans la vie professionnelle des personnes interrogées : en Zus, 12 % des immigrés (9 % hors Zus) et 14 % des descendants d'immigrés (5 % hors Zus) déclarent s'être vu refuser un emploi ou une promotion, ou bien s'être vu licencier, de manière injuste en raison de leur origine ou de leur couleur de peau. C'est le cas pour moins de 1 % des personnes interrogées dans le reste de la population.

Pour mesurer si cette discrimination ressentie dans l'accès à l'emploi s'observe statistiquement, on peut utiliser une décomposition des écarts de taux d'emploi entre différentes populations : une partie de cet écart s'explique par des différences de structure (en termes d'âge, de sexe, de diplôme...), et une partie de l'écart reste inexpliquée. Cette composante inexpliquée peut s'interpréter comme une différence de traitement subie par le groupe comparé par rapport au groupe de référence, mais n'identifie pas,

à strictement parler, une discrimination. En ce qui concerne le lieu de résidence, des facteurs comme un plus grand éloignement des bassins d'emploi ou l'enclavement des quartiers peuvent également être à l'origine des écarts observés.

En comparant les immigrés au reste de la population (sur l'ensemble du territoire), on constate qu'une part importante de la différence de taux d'emploi pour les immigrés ne s'explique pas par la différence de caractéristiques individuelles. En comparant ensuite les descendants d'immigrés au reste de la population, on est dans la situation inverse : l'écart de taux d'emploi avec le reste de la population s'explique majoritairement par des différences en termes de caractéristiques individuelles.

Par ailleurs, pour les immigrés comme pour les descendants d'immigrés, la part de la composante non expliquée par les différences de structure dans les écarts d'accès à l'emploi est plus importante en Zus. Pour les descendants d'immigrés, cette part inexpliquée est ainsi presque nulle hors Zus alors qu'en Zus, elle représente près de la moitié de l'écart des taux d'emploi observés.

Les femmes en Zus

Plus de 2 millions de femmes vivent en 2006 dans les zones urbaines sensibles. Elles représentent 52 % de la population de ces quartiers, un taux proche de celui des unités urbaines. La population féminine des Zus présente quelques caractéristiques communes avec celle des hommes qui y vivent : elle est plus jeune que dans les unités urbaines environnantes, la proportion d'immigrés y est plus élevée, les taux d'activité et d'emploi plus faibles. Les filles fréquentant un collège situé en Zus réus-

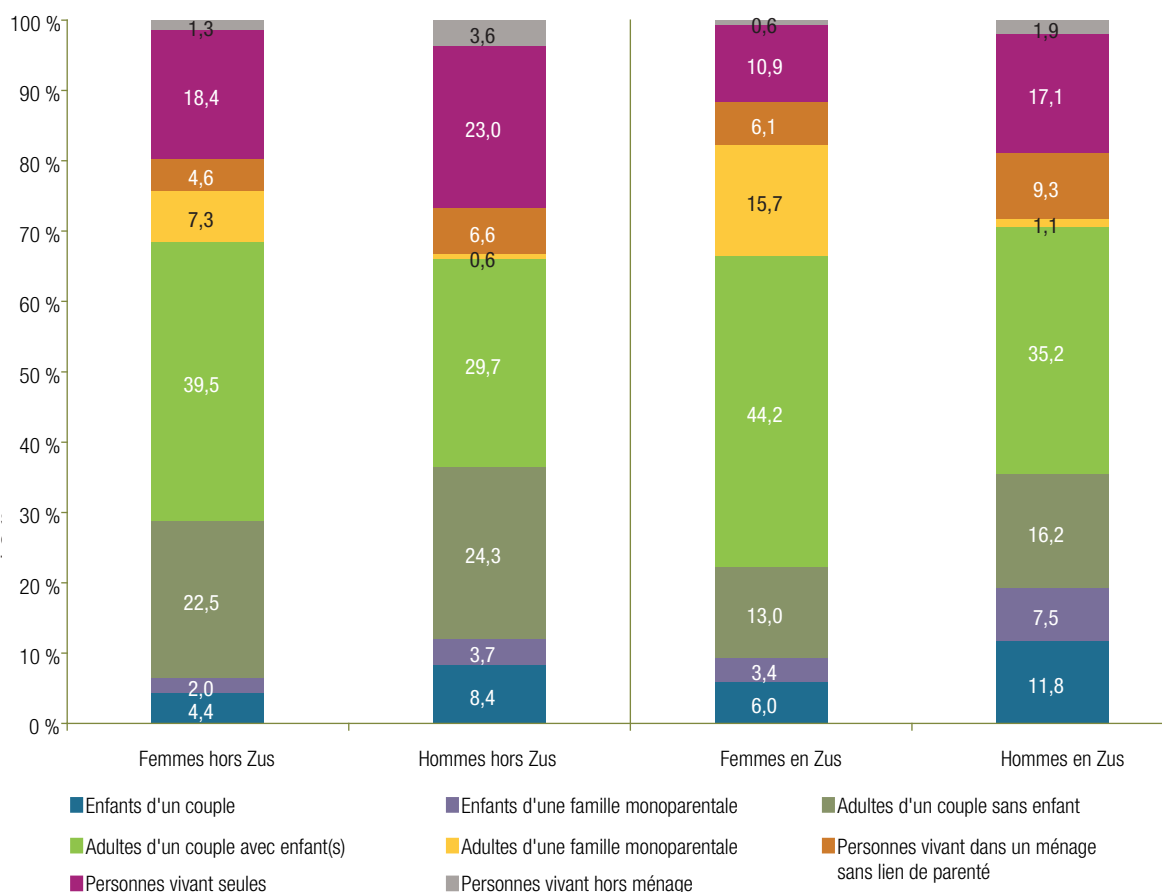
sissent davantage au brevet des collèges (qui sanctionne l'achèvement de la scolarité du premier cycle du secondaire) que les garçons de leur établissement. Cependant, les filles scolarisées en Zus réussissent moins au brevet que les filles fréquentant un collège situé dans les quartiers environnants. Par la suite, dans le second cycle, si les jeunes filles résidant en Zus s'orientent en majorité vers un cursus général, quatre sur dix suivront un cursus professionnel contre une fille sur quatre en dehors des Zus.

Les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant en Zus présentent un mode de cohabitation différent de celui des femmes des quartiers environnants

Les jeunes femmes résidant en Zus vivent plus souvent avec leurs parents, sont plus souvent chargées de famille et sont davantage en situation de monoparentalité. Elles sont également moins diplômées, peut-être en raison d'une responsabilité familiale plus précoce : à 25 ans, plus d'un quart des femmes ne vivant plus avec ses parents est déjà à la tête d'une famille avec enfant(s), en couple ou seule, contre seulement une sur dix dans les unités urbaines environnantes.

En 2006, plus d'une famille sur quatre en Zus est monoparentale contre moins d'une sur six dans les unités urbaines environnantes. Dans près de neuf cas sur dix, en Zus, c'est une femme qui est à la tête de la famille. Elle est en moyenne plus jeune et a en charge davantage d'enfants qu'une mère monoparentale résidant dans les quartiers voisins.

Mode de cohabitation des résidents de 25 à 34 ans en Zus et dans les unités urbaines englobantes en 2006



Source : recensement de la population 2006, Insee.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : Onzus.

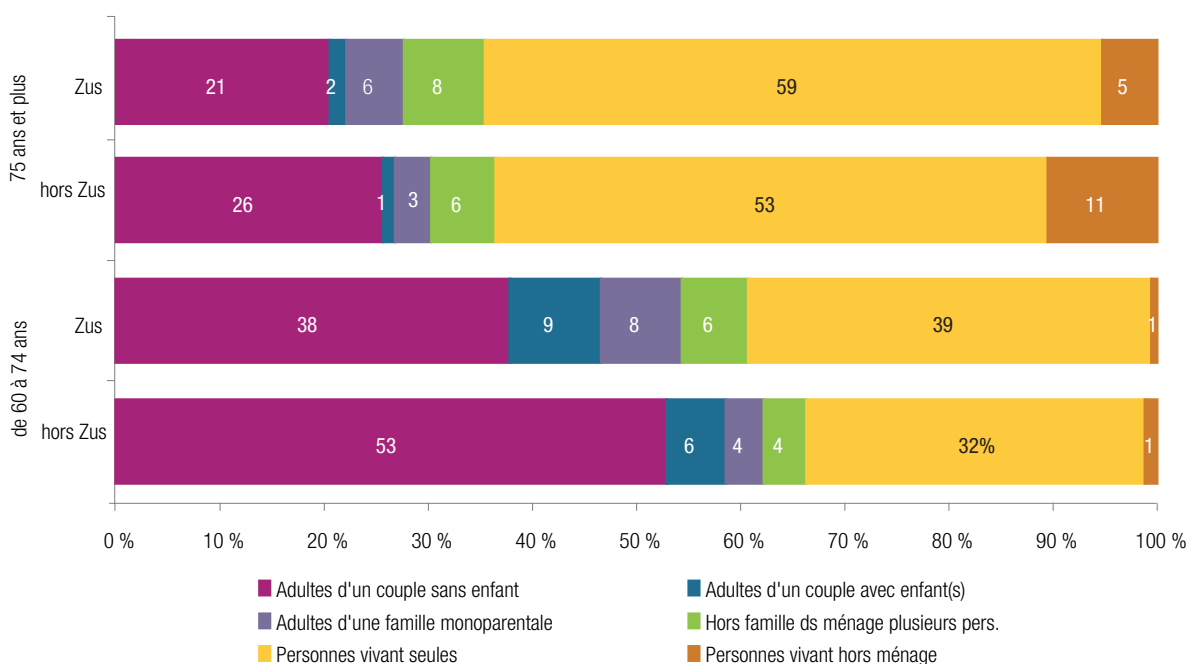
Lecture : 23,0 % des hommes résidant en dehors des Zus vivent seuls, alors que ce n'est le cas que de 17,1 % des hommes en Zus.

Les femmes âgées de plus de 60 ans vivent plus souvent seules en Zus que hors Zus

Les femmes âgées de plus de 60 ans résidant en Zus sont moins avancées en âge, notamment les femmes âgées immigrées, et plus isolées que leurs

voisines des quartiers environnants. Le veuvage est plus fréquent et peut expliquer ce phénomène d'isolement plus prégnant.

Mode de cohabitation des femmes âgées de plus de 60 ans en Zus et dans les unités urbaines environnantes



Source : Insee, Recensement de la Population.

Champ : France métropolitaine – femmes de plus de 60 ans.

Traitements : Onzus.

Les femmes des Zus expriment plus fréquemment avoir ressenti au cours des cinq dernières années un sentiment de discrimination vis-à-vis de leur origine, de leur couleur de peau mais aussi de leur sexe et de leur lieu de vie que celles qui ne résident pas dans ces quartiers. En Zus, ce ressenti est encore plus net parmi les immigrées. L'immigration des femmes

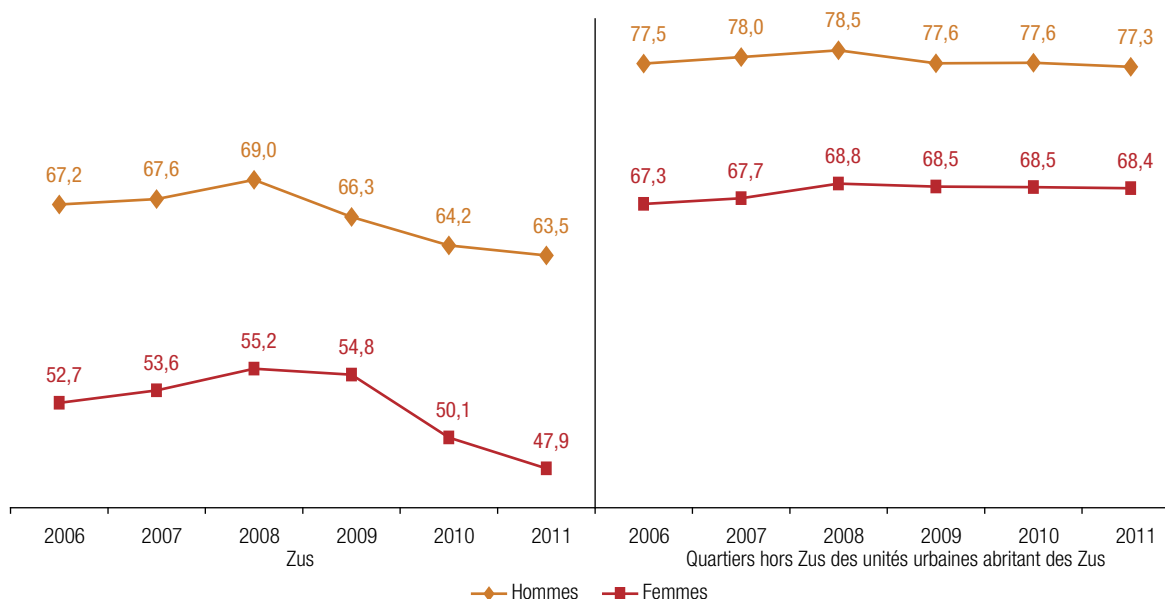
est plus récente que celle des hommes, en particulier en Zus. Elles sont cependant plus nombreuses qu'eux à avoir acquis la nationalité française, et proviennent majoritairement d'Afrique, en particulier du Maghreb. Hors Zus, les femmes immigrées devenues françaises ont des origines plus fréquemment européennes qu'africaines.

En 2011, en Zus, l'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire que hors Zus

Les femmes de 25 à 64 ans résidant en Zus sont, comme celle des quartiers environnants, moins actives que les hommes, mais l'écart entre les genres est deux fois plus important en Zus. Elles sont également plus nombreuses à être au chômage. Il en résulte, en 2011, un taux de chômage des femmes en Zus plus élevé que celui des hommes pour la première fois depuis cinq ans. Moins d'une femme de Zus sur deux, âgée de 25 à 64 ans, est

ainsi en emploi. Les femmes salariées résidant en Zus occupent en général un emploi ayant un statut moins élevé que ce que l'on observe dans les quartiers environnants, du fait notamment d'un niveau de diplôme plus faible. Elles sont plus fréquemment titulaires d'un contrat à durée déterminée ou employées à temps partiel que les femmes du même âge résidant dans les unités urbaines en dehors des Zus.

Taux d'emploi de la population des 25 à 64 ans selon le lieu de résidence et le sexe – Évolution de 2006 à 2011



Source : enquête Emploi en continu, Insee.

Champ : Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes.

Traitements : Onzus.

Un sentiment d'insécurité auquel les femmes sont davantage sensibles que les hommes

Le sentiment d'insécurité est globalement plus répandu chez les femmes que chez les hommes. Cependant, il est encore plus fréquent chez les femmes vivant en Zus qu'en dehors. La proportion de femmes déclarant être personnellement victimes d'agression y est plus élevée que la pro-

portion d'hommes. Les problèmes de délinquance, d'incivilité ou d'image du quartier préoccupent davantage les femmes habitant en Zus que les hommes – autant d'éléments supplémentaires pouvant alimenter le sentiment d'insécurité au domicile ou dans le quartier.

DSU et politique de la ville : deux dispositifs convergents malgré des cibles de nature différente

Instaurée en 1991, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est un dispositif de péréquation verticale visant à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Ce dispositif a connu deux évolutions majeures au cours des dix dernières années. La première est due à la loi de programmation de cohésion sociale de 2005 (dite loi Borloo) qui opère un rapprochement entre la DSU et la politique de la ville en intégrant des coefficients majorant le montant de dotation perçu par les communes possédant une Zus ou une ZFU sur leur territoire. La seconde évolution majeure a eu lieu en 2009, quand la loi de finances a créé le dispositif de la DSU-cible, et des mécanismes de garantie de la dotation en niveau

ou en valeur pour l'ensemble des communes bénéficiaires. Avec cette évolution, le lien entre la DSU et le champ de la politique de la ville a été fortement détendu, les coefficients majorateurs Zus et ZFU ne s'appliquant désormais plus que pour les communes nouvellement éligibles à la dotation.

En tant que dotation destinée à l'ensemble des communes urbaines en difficulté, la DSU concerne naturellement les communes situées dans le champ de la politique de la ville, et ce quel que soit le type de géographie prioritaire considérée : réglementaire ou contractuelle.

Ainsi, en 2012, plus de 80 % des volumes financiers de la DSU bénéficient à des communes comportant des Zus et/ou ZFU et pour plus de 90 % à des communes comportant des quartiers concernés par

un Cucs. En termes de progression sur la période 2004-2012, le montant de la DSU attribué aux communes comportant des Zus et/ou ZFU connaît une croissance de 130,6 % soit un taux de progression annuel moyen d'environ 11 % qui traduit l'engagement de la loi de cohésion sociale de 2005 d'augmenter « à concurrence de 120 millions d'euros

[...] la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » chaque année entre 2005 et 2009. L'introduction des coefficients multiplicateurs Zus et ZFU par cette même loi explique que la progression des dotations soit supérieure pour les communes comportant ce type de quartiers.

Évolution et répartition de la DSU des communes de métropole en fonction de leur statut dans la géographie réglementaire et contractuelle

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DSU totale (M€)	609	721	834	948	1 039	1 103	1 169	1 242	1 299
Evolution (%)		18,4	15,7	13,7	9,6	6,2	6,0	6,2	4,6
DSU des communes avec Zus et/ou ZFU (M€)	470	569	675	781	864	955	978	1 040	1 084
Evolution (%)		21,1	18,6	15,7	10,6	10,5	2,4	6,3	4,2
Part de la DSU des communes avec Zus et/ou ZFU (%)	77,2	78,9	80,9	82,4	83,2	86,6	83,7	83,7	83,4
DSU des communes Cucs (M€)	-	-	772	881	968	1 066	1 091	1 161	1 231
Evolution (%)	-	-		14,1	9,9	10,1	2,3	6,4	6
Part de la DSU des communes Cucs (%)	-	-	92,6	92,9	93,2	96,6	93,3	93,5	94,8

Source : DGCL, Onzus.

Champ : Communes de métropole bénéficiaires de la DSU, 2004-2012.

Traitement : Onzus.

Réciproquement, on constate que la plupart des communes concernées par la politique de la ville, que ce soit au titre de la géographie réglementaire ou au titre de la géographie contractuelle, sont bénéficiaires de la DSU. Ainsi, la couverture par la DSU des communes de 10 000 habitants et plus avec des Zus et/ou ZFU est quasi-totale : plus de 95 % des communes de 10 000 habitants et plus avec des Zus et/ou ZFU bénéficient de la DSU. En ce qui concerne les communes Cucs de plus de 10 000 habitants, ce sont également plus de 90 % d'entre elles qui bénéficient de la DSU. Parmi les 5 % de communes de plus de 10 000 habitants avec Zus et/ou ZFU qui sont non attributaires de la DSU, la

plupart sont des communes atypiques : c'est le cas de grandes villes telles que Paris, Bordeaux, Lyon (jusqu'en 2008) ou encore Nice.

Si l'on constate dans les faits une forte convergence des deux dispositifs, il faut cependant souligner la différence fondamentale de leur objet. Alors que la DSU vise l'ensemble des communes urbaines connaissant des difficultés financières, sans restriction, la politique de la ville s'attache à traiter des quartiers où se concentrent des difficultés sociales, quel que soit le statut de la commune où ils se trouvent.

Directeur de publication : Hervé Masurel
Présidente du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des Zus : Bernadette Malgorn
Présidente du Conseil scientifique de l'Observatoire national des Zus : Annie Fouquet
Coordination : Corinne Chevalier
Responsable des éditions : Corinne Gonthier
Rédacteurs de l'Onzus
au SG-CIV : Anthony Briant, Jean-Bernard Champion, Corinne Chevalier, Nadège Couvert, Valérie Darriau, Pascal Dieusaert, Marylène Henry, Emmanuelle Jouy, Michaël Orand
au titre du conseil scientifique : François Lebeaupin (Insee) et François Ménard (Puca)
ainsi que, dans le cadre de leur stage : Andy Bruère, Constantin Feron, Lucas Tranchant
Cartographie : Pierre-Alban Bonin, Raphaël Janelli
Assistantes : Samira Brahmi, Isabelle Joachime
Secrétariat : Claudia Sablonnier, Angèle Legrand

L'Onzus tient également à remercier les rédacteurs des services extérieurs :
Simon Quantin et Fabien Delmas (Dares), Jean-Michel Floch (Insee), Eric Cleron (Meos)

Conception graphique & réalisation :
Paragramme 01 49 29 92 29
Photo de couverture : Nanda Gonzague / PictureTank
Impression : IME

Novembre 2012



Secrétariat général du Comité interministériel des villes
Secrétariat permanent de l'Onzus
5, rue Pleyel 93283 Saint-Denis Cedex
contact@onzus.fr

